

Rencontre des documentaristes à Locarno, le 10 août 2009, de 14h30 à 17h30

Sont présents (selon liste de présence, sans garantie): Michele Andreoli (comité restreint), Urs Augstburger (invité, coproductions SF Pacte Doc), Jris Bischof (secrétariat général ARF/FDS), Kuno Bont, Anne Cuneo (comité restreint), Donatello Dubini, Fosco Dubini, Christian Frei, Claudia Frei, Denise Gilland, Laurent Graenicher, Peter Guyer, Frédéric Gonseth (comité restreint), Stella Händler (comité restreint, procès-verbal), Cedric Herbez, Brigitte Hofer (comité restreint), Andreas Hössli, Isabella Huser, Kaspar Kasics, Matthias Knauer, Marianne Pletscher, Franziska Reck (comité restreint), Andrea Reiter, Andrea Rodoni, Karl Saurer, Gabriele Schärer, Rose-Marie Schneider, Werner Schweizer (comité restreint), Cornelia Seidler (comité restreint), Theo Stich (comité restreint), Mirjam von Arx, Matthias von Gunten, Norbert Wiedmer, Martin Witz, Brigitte Zimmermann (secrétaire générale adjointe ARF/FDS).

Sont excusés: Fabienne Abramovitch, Edwin Beeler, Jeanne Berthoud (comité restreint), Pierre-Yves Borgeaud, Ursula Brunner, Matthias Bürcher, Heinz Büttler, Daniel Calderon, Flavia Caviezel, Samuel Chalard, Phil Dänzer, Christian Davi, Emmanuelle de Riedmatten, Francine Del Coso, Noël Dermesch, Martina Egi, Barbara Erni, Dieter Fahrner, Michel Favre, Anna-Lydia Florin, Isabelle Gattiker, Stéphane Goël, Veronique Goël, Dieter Gränicher, Gitta Gsell, Marlies Graf Dätwyler, Misha Györik, Alex Hagmann, Stefan Haupt, Marco Hausamann-Gilardi, Vital Franz Hauser, Beat Hirt, Franz Josef Holzer, Nicolas Humbert, Thomas Isler, Vadim Jendreyko, Edith Jud, Sandra K'Bourch, Ulrike Koch, Kristina Knrad, Daniel Kunzi, Joel Lehmann, Irene Loebell (comité restreint), Angeolo Luedin, Alex Mayenfisch, Laurin Merz, Chantal Millès, Barbara Müller, Sylviane Neuen-schwander-Gindrat, Gabriela Neuhaus, Roland Pellarin, Luc Peter, Martin Rengel, Britta Rindelaub, Vito Robbiani, Samir, Gaby Schädler, Luc Schaedler, Anka Schmid, Urs Schnell, Daniel Schweizer, Stefan Schwietert, Patrik Soergel, Andreas Stäuble, Thomas Thümena, Jacqueline Veuve, Hermann Villi, Daniel von Aarburg, Tobias Wyss et Ivo Zen (nous prions ceux et celles que nous aurions oubliés de nous en excuser).

Ordre du jour:

- 1.) Point de la situation: SF / Fondation zurichoise pour le cinéma
- 2.) Point de la situation: OFC
- 3.) Divers – desiderata des documentaristes

Theo Stich souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie l'ARF/FDS d'avoir organisé la réunion et offert l'apéro.

1a) Urs Augstburger: SSR et SF – film documentaire

Nouveautés: A l'avenir des contributions pourront être sollicitées pour le **développement de projets** auprès de la télévision sur le plan national. Montant total: CHF 80'000, répartis sur 7 projets environ. Les dossiers peuvent être déposés auprès de la SSR lors de deux séances annuelles et obtiendront une réponse dans le délai d'un mois. Prochaine date pour le dépôt des dossiers: 30 septembre 2009. La procédure est simple, à l'aide d'un formulaire qui peut être téléchargé sur le site web de la SSR (lien: www.srgssrideesuisse.ch/pacte-dok-entwicklung). Les demandes doivent être déposées par la voie électronique. Responsable: Patrizia Pesco. Décision sur les demandes prise par Luisella Reallini, Irène Challand et Urs Augstburger. Les demandes de contributions au développement d'un projet peuvent concerner tous les types de documentaires, peu importe qu'il en sorte un documentaire de télévision ou de cinéma.

Klanghotel sera repositionné: sous le titre „Icöns“, seuls des documentaires sur des personnalités connues de la musique classique, du rock et de la musique pop seront présentés (et coproduits). Les films sur la danse et le théâtre seront le cas échéant hébergés dans **Sternstunden** – sans augmentation du budget. Pour les coproductions avec Sternstunden issues du Pacte, la part du département sera à l'avenir réduite à CHF 15'000 et la part des subventions du Pacte augmentée.

La case du **lundi soir** pour les documentaires échappe un peu à la pression de l'audimat, car elle est déplacée à 22h40. On a constaté que les sujets suisses s'en sortaient bien à cette heure-là (environ 20% d'audimat, mais les films doivent naturellement être faits selon les us et coutumes de la télévision, alors que la suissitude est actuellement moins demandée dans le domaine culturel. Werner Schweizer confirme que la **le service des documentaires** pratique une étroite collaboration sur le plan rédactionnel. De manière générale, pour les coproductions avec le service des documentaires, il est exigé une manière de faire conforme aux formats de la télévision (par exemple toujours avec commentaire).

Urs indique qu'il soutient à fond la diffusion de documentaires le **dimanche soir à 20h**, à condition qu'il s'agisse d'un thème de grande consommation (comme "Dutti der Riese"). Cet été, les documentaires diffusés à la place d'Arena ont moins de succès que l'an dernier.

1b) Fondation zurichoise pour le cinéma et encouragement de documentaires de télévision

En ce qui concerne le possible encouragement de documentaires de télévision produits de manière indépendante, la Fondation zurichoise pour le cinéma demande que SF donne un signe clair en faveur de ces films. Franziska Reck et Werner Schweizer rapportent sur la réunion qu'ils ont eue avec Christoph Müller, Helen Stehli et Urs Augstburger au sujet de cette question. Deux améliorations peuvent être relevées: 1) Müller à l'intention de programmer à l'avenir 2 à 3 longs documentaires de télévision (**Grand Format**) le dimanche soir. 2) Aide au développement de projets (voir 1a ci-dessus). Pour l'heure, la situation avec la Fondation zurichoise pour le cinéma est en „stand-by“. **Tour de table:** Fosco Dubini juge important que la Fondation zurichoise pour le cinéma n'aide les documentaires de télévision qu'à certaines conditions particulières, que l'encouragement se fasse en faveur du documentaire TV de création et/ou pour des heures de diffusion attractives. Urs réplique que SF n'entrera pas en matière sur de telles conditions prédéfinies (à cause de l'autonomie des programmes). Andreas Hössli, Isabella Huser, Mathias Knauer, Anne Cuneo se rallient à l'intervention de Fosco et demandent que les normes imposées par la télévision (commentaire serré, dramaturgie conforme aux canons de la télévision) ne soient pas acceptées sans réagir et plaident pour une défense plus forte du point de vue de l'auteur. Anne suggère une réunion sur l'idéologie de l'audimat à la télévision – et quel comportement nous adoptons à cet égard.

-> Le comité restreint enregistre les réactions du tour de table et reste en dialogue avec SF et la Fondation zurichoise pour le cinéma. Envers cette dernière avec de **nouveaux arguments**: 1) La SSR s'engage dans le développement de projets pour le documentaire de télévision **et** de cinéma. 2) La plupart des autres soutiens régionaux soutiennent aussi les documentaires de télévision. 3) La Fondation zurichoise pour le cinéma soutient aussi des fictions de télévision -> exclure les documentaires de télévision signifie une inégalité de traitement (argument de Frédéric: aide à une fiction de télévision de moins et en contrepartie plus de documentaires de télévision).

2.1) OFC: aide sélective au documentaire / séances

2.1a) Epuisement du crédit pour le film documentaire: Les **chiffres** de l'aide au film documentaire fournis par l'OFC sont enregistrés régulièrement par Brigitte Zimmermann et contrôlés par Frédéric. Les chiffres 2009 (contributions accordées) sont en règle: sur les 3 millions prévus, 2,7 millions ont déjà été attribués lors de 2 séances sur 3, c'est-à-dire que le „surbooking“ nécessaire est donné. Ce qui frappe: 20% ont été attribués pour des coproductions minoritaires. Christian Frei (collège documentaire à l'OFC) rapporte qu'une tendance vers l'aide automatique se dessine dans ce domaine („Minority Report“), tendance contre laquelle il se bat. Pour le moment, la sélection en fonction de critères de fond est toutefois encore assurée. Werner Schweizer rétorque que c'est une conséquence des efforts redoublés faits en faveur de coproductions majoritaires et minoritaires (voir pitchings).

2.1b) Taux des contributions versées: Jris Bischof (secrétaire générale ARF/FDS) indique que des informations ont été données sur le niveau des versements à la mi-année lors de la réunion de la Commission fédérale du cinéma: par rapport aux années précédentes, le niveau des versements est particulièrement faible. Après en avoir discuté avec la section cinéma, elle voudrait profiter de l'occasion pour demander aux personnes présentes les raisons qui pourraient expliquer ce phénomène. Au terme d'un long débat, les participants en arrivent à la conclusion qu'une accumulation de causes les plus diverses est sans doute à l'origine du phénomène: une seule réunion d'experts a été prise en considération, il y a des retards à l'OFC dans le versement des tranches, des séances ont été reportées pour différents projets de grande ampleur, etc.

-> L'OFC est invité par le Groupe d'intérêt documentaire à rechercher les causes du faible taux de versement.

2.1c) Diminution du nombre de séances: Christian Frei communique qu'un changement est prévu mais il ne peut pas encore apporter de précisions concrètes à ce sujet.

-> Le Groupe d'intérêt documentaire recevra probablement des informations directes de la part d'Olivier Müller lors de la réunion du 29 septembre 2009 avec celui-ci.

2.1d) Développement de projets: Il est constaté que les contributions au développement de projets sont proportionnellement moins nombreuses que les contributions à la réalisation. Christian Frei confirme qu'on

cherche en fait à obtenir un encouragement plus large au niveau du développement. Il faut faire la démonstration d'un volume de travail extraordinaire pour pouvoir demander un montant („écrire ne suffit pas“).

2.2 Plainte administrative des associations SFP / GARP contre la section cinéma

A la question de savoir pourquoi l'ARF/FDS n'a pas signé la plainte à l'autorité de surveillance, Jris Bischof déclare que l'ARF/FDS n'a pas été sollicitée et n'a donc pu dire ni oui ni non.

Les personnes présentes ont-elles des cas personnels concrets à rapporter en relation avec les différents points de l'acte d'accusation? A propos de l'inégalité de traitement, Gabriele Schärer, de Berne, indique qu'après avoir demandé ce qu'il en était des auteurs-producteurs la section cinéma lui a communiqué qu'un projet sans société de production ne pouvait pas être déposé. Christian Frei souligne que cela n'est pas correct, le collègue documentaire traiterait selon lui les productions d'auteurs de la même façon que les projets de sociétés de production. Il existe peut-être un traitement différencié par l'administration.

-> La question sera soulevée lors de la réunion avec Olivier Müller, de l'OFC.

3.) Divers / desiderata

Les personnes présentes souhaitent davantage de publicité et de relations publiques en faveur de la création documentaire en Suisse, par exemple des informations régulières dans Cinébulletin, des communiqués de presse pour la presse généraliste, une présence plus grande à Locarno (par exemple plus de documentaires sur la Piazza Grande). Le comité restreint accueille avec plaisir la collaboration d'autres cinéastes.

La séance est levée à 16h15. Suit l'apéritif, offert par l'ARF/FDS.

26.8.2009, Stella Händler

Post-scriptum d'Jris Bischof après les réactions parvenues au secrétariat de l'association:

Des collègues de Suisse romande participeraient avec plaisir et activement aux travaux du Groupe d'intérêt documentaire. Pour la prochaine assemblée, cette question doit être prise en considération dans le choix des thèmes abordés et il faut chercher des moyens d'assurer la traduction (fr. – all. – fr.).